



Ordre des technologistes
de laboratoire médical
de l'Ontario

FOCUS

volume 10, numéro 1

2012

Message de la présidente

Message de la registraire

Nouvelles sur l'ARPP

Compte-rendu des réunions du Conseil

Profils des administratrices du Conseil

Services aux membres

**Remboursement des frais de
perfectionnement professionnel**

**Appel de candidatures pour les élections
au Conseil**

Réponse de l'OTLMO au CCRPS

Nouvelles de la LAPHO

**Réglementation des adjoints de
laboratoire médical et des techniciens
de laboratoire médical**

Pratique avancée des TLM

**Publication du 3^e bulletin d'information
annuel sur les RHS**

Règlement sur le sang de Santé Canada

Communautés de pratique

**Études sur la collaboration
interprofessionnelle**

Lignes directrices de l'OTLMO

Message de la présidente

Denise Evanovitch, TLM

Présidente



« L'autoéducation est,
à mon avis, la seule
forme d'éducation
qui soit. »

Isaac Asimov

Je vais commencer par me présenter : Je suis Denise Evanovitch et le 1^{er} janvier 2012, je suis devenue la nouvelle présidente du Conseil de l'OTLMO (Professionnel). Quelle façon d'amorcer une nouvelle année!

Chaque année nous apporte de nouvelles possibilités d'exceller dans notre travail quotidien et dans nos carrières. La prise consciente des possibilités et l'ouverture à celles-ci font partie de la préparation et de la planification de la réussite de votre future carrière.

En tant que TLM, notre éducation et notre formation nous préparent à réussir dans notre travail quotidien. L'appartenance à une profession de la santé réglementée en Ontario signifie que les lois, les règlements, les règlements administratifs, un code de déontologie, les normes d'exercice et des lignes directrices forment ensemble un cadre pour notre pratique et permettent de s'assurer que notre travail protège le droit du public à

Message de la présidente (suite)

obtenir des soins de santé sécuritaires et de haute qualité.

L'OTLMO fait la promotion des compétences continues des TLM en établissant les attentes de la pratique qui nous permettent de nous améliorer. Les TLM doivent maintenir leurs compétences tout au long de leur carrière, rehausser continuellement leurs connaissances et leurs aptitudes, et participer au Programme d'assurance de la qualité de l'OTLMO. Nous devons partager notre savoir avec nos collègues professionnels de la santé afin de rehausser la collaboration interprofessionnelle et offrir notre valeur unique au chapitre du diagnostic, du traitement et de la prise en charge de la maladie pour nos patients.

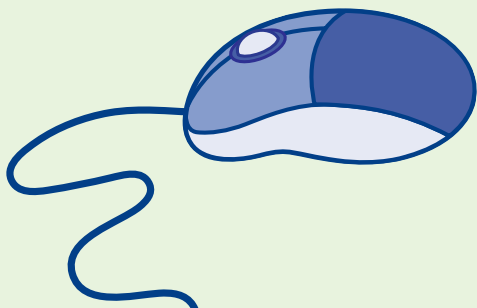
Avez-vous réfléchi à la manière de positionner stratégiquement votre pratique et votre carrière afin de vous améliorer cette année? Dans la négative, pourquoi ne pas commencer maintenant? Le moment est toujours propice à l'amélioration des connaissances, que vous débutiez dans la profession ou que vous soyez plus avancé dans votre carrière. Qui est le mieux placé pour déterminer les points à améliorer que vous? Ces concepts d'autoresponsabilité et de responsabilisation sont des éléments importants de l'autoréglementation des ordres professionnels.

Le Portfolio professionnel de l'OTLMO exige que ses membres participent à au moins 30 heures de perfectionnement professionnel (éducation permanente) chaque année. L'établissement d'objectifs d'apprentissage à court et à long terme vous aidera à déterminer les activités qui favorisent l'amélioration continue et le perfectionnement des connaissances tout au long de votre carrière professionnelle.

L'examen de la pratique est une composante obligatoire du Programme d'assurance de la qualité, qui permet d'évaluer objectivement la pratique professionnelle d'un membre. Des membres choisis au hasard doivent répondre à 25 questions, en ligne, portant sur les normes de pratique de l'OTLMO et sur l'application des connaissances professionnelles, des aptitudes et du jugement. Il offre une autre bonne occasion de déterminer vos forces et vos intérêts dans les différents domaines de pratique.

Je vous incite à tenir compte des termes utilisés par Isaac Asimov en assumant la responsabilité de votre perfectionnement personnel et professionnel afin d'assurer le succès de votre travail et de votre carrière. Préparez-vous pour la réussite en profitant des nombreuses ressources de l'OTLMO, en vous présentant aux élections (voir les pages 8 et 9) ou en participant à ses nombreux projets (voir les pages 11 à 13).

**Vous cherchez des renseignements?
Vous les trouverez à cmlto.com!**



Renseignez-vous sur la technologie de laboratoire médical

- Obligations professionnelles
- Inscription et renouvellement
- Assurance de la qualité
- Conduite professionnelle
- Normes d'exercice et lignes directrices liées à la pratique

Visitez le site www.cmlto.com dès aujourd'hui!

Message de la registraire

Kathy Wilkie, BHA, TLM

Registraire et directrice générale



« Planifier, c'est
amener l'avenir dans
le présent, afin de
pouvoir y faire quelque
maintenant. »

Alan Lakein

Comme je l'ai indiqué dans le dernier numéro de FOCUS, le Conseil de l'OTLMO et moi-même avons travaillé sur le cadre stratégique qui orientera nos activités pour au moins les trois prochaines années.

L'élaboration de notre cadre stratégique est influencée par les possibilités dont bon nombre d'entre vous avez profité afin d'établir des liens avec votre ordre de réglementation pour vous faire entendre au cours de la dernière année.

Le Conseil et moi-même sommes heureux d'entendre vos commentaires en tout temps, surtout lors de collaboration entre l'OTLMO et les membres. Au cours de la prochaine année, nous planifierons d'autres consultations et partenariats avec les membres. Ne manquez pas les articles publiés aux pages 11 à 13.

La protection de l'intérêt du public grâce à l'excellence et au leadership au chapitre de la

réglementation des professionnels de laboratoire médical est une préoccupation principale alors que nous insistons davantage sur nos activités permettant d'assurer des pratiques et des procédures réglementaires transparentes, objectives, impartiales et équitables.

Les résultats de nos efforts de planification stratégique permettront à l'OTLMO de rehausser et d'améliorer une grande partie de son travail, incluant la communication avec les membres et le public, l'amélioration des programmes d'assurance de la qualité, la collaboration avec les partenaires et les intervenants du secteur des soins de santé, la création de possibilités de la collaboration interprofessionnelle, et le soutien envers celle-ci, et l'optimisation du champ d'exercices des TLM.

Le cadre stratégique 2012-2015 complet sera présenté en détail dans un prochain numéro de FOCUS et sera disponible en ligne à la fin du printemps.

Les nouveaux membres du Conseil contribuent au processus de planification stratégique, à savoir : Denise Evanovitch, présidente; Mansura Begum, vice-présidente, Public; et Jan Maxwell, vice-présidente, Professionnel. Vous pouvez lire leur profil à la page 5.

Consultez les nouvelles affichées sur la page d'accueil du site Web de l'OTLMO afin d'obtenir de plus amples renseignements sur nos plans en vue de transposer vos commentaires en une vision stratégique de l'avenir.

Nouvelles sur l'ARPP

Certaines dispositions du projet de loi 179, *Loi de 2009 modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées* (LMLPSR), exigeraient que tous les membres d'un ordre de réglementation des professions de la santé souscrivent à une assurance responsabilité professionnelle personnelle (ARPP).

En réponse aux demandes de renseignements que nous recevons continuellement, l'OTLMO a affiché sur le site www.cmlto.com une lettre rédigée par Kathy Wilkie, registraire et directrice générale, dans laquelle celle-ci précise la situation actuelle à l'intention des membres et des intervenants en date de décembre 2011.

Vous trouverez d'autres renseignements sur les répercussions des dispositions sur l'ARPP dans les articles publiés dans le volume 8, numéro 1, et le volume 9, numéro 3 de FOCUS.

Compte-rendu des réunions du Conseil

Le Conseil s'est réuni le 29 novembre 2011.

- Élection des administratrices du Conseil pour 2012 : Denise Evanovitch, présidente; Mansura Begum, vice-présidente, Public; Jan Maxwell, vice-présidente, Professionnel.
- Adoption de la politique stratégique de finalité de haut niveau pour 2012-2015.
Adoption par le Conseil des modifications proposées au Règlement 207/94 – Inscription, pris en application de la *Loi de 1991 sur les technologistes de laboratoire médical*.
- Approbation en principe des critères minimums pour que les adjoints de laboratoire médical et les techniciens de laboratoire médical soient inscrits au tableau volontaire des techniciens de laboratoire médical agréés de l'OTLMO.
- Réalisation régulière de l'examen de certaines politiques portant sur les limites des cadres et le processus de gouvernance.
- Présentation de quatre rapports de surveillance des politiques de finalité et plusieurs rapports de surveillance sur les limites des cadres.

Le Conseil s'est réuni le 14 février 2012.

- Adoption par le Conseil d'une version améliorée des politiques de finalités de haut niveau 2012-2015 approuvées.
- Adoption par le Conseil de l'interprétation des finalités pour 2012 de la registraire et directrice générale.
- Adoption du programme et du plan stratégiques intégrés du Conseil pour 2012.
- Adoption des modifications à l'article 19(1) sur les circonscriptions électorales, des règlements consolidés de l'OTLMO.
- Adoption par le Conseil des nominations aux comités statutaires de 2012 : Bureau, Comité des relations avec les patients, Comité d'inscription, Comité d'assurance de la qualité, Comité d'aptitude professionnelle, Comité de discipline et Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports.
- Réalisation d'un examen régulier de la politique sur les limites de l'Exécutif.
- Présentation de trois rapports de surveillance sur les limites de l'Exécutif.
- Le Conseil a assisté à une séance d'orientation, de formation et de perfectionnement offerte par Steinecke Maciura LeBlanc sur les fonctions d'un membre de conseil.

Profil des administratrices du Conseil



Denise Evanovitch, présidente du Conseil de l'OTLMO Présidente, Bureau

Denise Evanovitch a été élue à la présidence en novembre 2012 et représente la circonscription 2. Son mandat va du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Denise, qui est actuellement gestionnaire régional itinérant auprès du Réseau régional ontarien de coordination du sang (RROCS), a étudié en technologie de laboratoire médical au Collège Mohawk. Elle a obtenu un certificat en gestion du Collège Algonquin et de l'Association canadienne des soins de santé, de même qu'un diplôme en andragogie de la St. Francis Xavier University, de la Nouvelle-Écosse.

Jan Maxwell, vice-présidente du Conseil de l'OTLMO, Professionnel; présidente, Comité d'assurance de la qualité; Membre, Bureau

Représentant la circonscription 1, Jan Maxwell a été élue vice-présidente du Conseil en novembre 2011.

Son mandat se termine le 31 décembre 2012.

Jan est coordonnatrice de programme, Medical Laboratory Science Diploma Program, au Collège St. Clair. Elle a obtenu un baccalauréat en sciences de l'Université de Windsor et son diplôme de TLM au Collège St. Clair.



Mansura Begum, vice-présidente du Conseil de l'OTLMO, Public; membre du Bureau et du Comité d'assurance de la qualité.

Mansura a été élue vice-présidente du Conseil, Public, en novembre 2011. Son mandat se terminera le 18 mars 2014. En tant que membre du public du Conseil nommée par le gouvernement de la province de l'Ontario, Mansura aide à protéger le droit du public à des soins de santé sécuritaires compétents et éthiques. Elle travaille à l'unité d'horticulture, de la division des parcs, de la foresterie et des loisirs de la ville de Toronto.

Services aux membres : suspension et réintégration

L'OTLMO est heureux de vous faire part du très grand succès du processus annuel de renouvellement pour 2012. C'était la première année que tous les TLM pouvaient se prévaloir d'un processus de renouvellement et de paiement uniquement en ligne, et 99 % (7 640) d'entre eux l'ont fait à temps.

L'adhésion des TLM qui n'ont pas renouvelé au 17 février 2012 a été suspendue pour non-paiement de la cotisation. Les TLM suspendus ne sont plus membres de l'OTLMO, ils ne peuvent plus utiliser le titre de TLM et ne sont légalement pas autorisés à exercer en Ontario.

Les membres suivants ont été suspendus au 16 mars 2012 :

Naresh Aggarwal	Omana Joseph	Anna Pradhan
Kamran Bashir	Margaret Kardish	Christine Quick
Viola Burr	Diane Kealey	Frank Recknagel
Lisa Buschemeyer	Alison Kennedy	Sandra Ross
Rita Campbell	Afroze Khan	Anita She
T Russell Carlisle	Heather Krawczyk	Naureen Siddiqui
John Da Costa	Erlinda Lahteenmaa	Helen Simpson
Fortuna De Jesus	Erika Lavigne	Francis Siu
Christopher Denny	Carol Lloyd	Heenaben Soni
Mary Dolenc	Nella S Lo	Earl Stuart
Jocelyn Dolor	David MacDonald	Deborah Thomson
Rebecca Draper	Tracey MacKinnon	Annette Turgeon
Carol Duchene	Zaida Marcelino	Florencia Villarroel
Karin Ehmke	Tracy Matthieu	Lisa Winkel
Ruth Gemmell	Susan McIntosh	Sheryll Winowich
Denis Guerin	Debora McKay	
Mary Guiniaoaan	Susan Miller	
Susan Halbert	Olga Mischuk	
Mathieu Harrison	Mary Monteiro	
Barbara Henshaw	Irene Mott	
Sophia Hibbard	Honey Oey	
Lan-Foon Ho	Jayshree Parekh	
Bernadette Jose	Krinaben Patel	

Les personnes dont le certificat a été suspendu peuvent présenter à la registraire et directrice générale une demande de réintégration dans les trois ans suivant la date de suspension. Si la suspension n'est pas levée après trois ans, le certificat d'inscription est révoqué.

Les membres suspendus qui veulent remettre en vigueur leur inscription doivent remplir le formulaire de remise en vigueur disponible dans le site Web à www.cmlto-onlineservices.com.

Les membres suivants ont été réintégrés en date du 16 mars 2012 :

Aisha Bibi Ismail

Angela Head

Irvi Gale Villanueva

Patti Boyd

Brenda Lennon

Yvette Williams

Raymond John Cashin

Inese Mazurewicz

Feng Zhang

Kala Govindasamy

Vicky Moulaison

Merle Zurin

Sylvia Hargittay

Alain Plouffe

Kim Hartill-Dadson

Eda Sun

Rappel aux membres

Tous les TLM ont la responsabilité professionnelle d'aviser l'OTLMO de tout changement de coordonnées, comme un changement de nom ou d'employeur. **Veillez visiter le site cmlto-onlineservices.com pour mettre à jour votre profil.**

Veillez fournir une adresse électronique afin d'assurer une communication continue efficace avec l'OTLMO.

Perfectionnement professionnel : Obtenez votre remboursement

Le perfectionnement professionnel continu est une partie essentielle de la pratique professionnelle d'un TLM. Le gouvernement de l'Ontario continue d'offrir, par l'entremise de ProfessionsSantéOntario, une aide financière aux professionnels de la santé grâce au Fonds pour le perfectionnement des professionnels paramédicaux.

Les membres en exercice de neuf professions paramédicales admissibles peuvent demander le remboursement de frais de cours et de programmes de perfectionnement professionnel pour un montant maximal de 1 500 \$. Nous incitons les TLM à présenter une demande de remboursement jusqu'à concurrence de 1 500 \$ pour les activités de perfectionnement professionnel réalisées entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012. Veillez conserver vos reçus jusqu'à la publication du formulaire de demande pour le cycle de financement 2012-2013.

Vous pouvez obtenir le formulaire de demande et le guide de formulaire et avoir accès à la Bibliothèque électronique de Santé dans le site Web du FPPP à www.ahpdf.ca/fr/home.



Courtesy: HealthForceOntario

Apportez votre contribution à l'OTLMO!

Appel de candidatures pour les élections au Conseil

L'OTLMO doit recevoir les formulaires de mise en candidature au plus tard le 25 mai 2012, à 17 h.

L'OTLMO existe pour protéger le droit du public à obtenir des soins de santé sécuritaires et de haute qualité en assurant l'autoréglementation et le leadership pour la profession de la technologie de laboratoire médical. Le Conseil établit l'orientation stratégique de l'OTLMO et les résultats qui feront avancer l'autoréglementation dans l'intérêt de la sécurité du public. L'Ordre vous invite à participer à ce processus. Apportez vos connaissances, vos aptitudes et votre capacité à l'Ordre et contribuez à modeler l'avenir.

Pour participer, vous devrez vous présenter aux **circonscriptions électorales 1, Sud-Ouest; 3, région de Toronto; 5, Est; 6, Nord-Est; et 7, Nord-Ouest.**

Il y a également un appel de candidatures pour combler un siège vacant au Conseil dans la circonscription 3, région de Toronto. Le mandat pour ce poste débute immédiatement après l'élection et prend fin le 31 décembre 2014.

Nomination de membres au Conseil

Afin d'obtenir un mélange efficace de compétences et de capacités, le Conseil a établi des critères de sélection pour la nomination de membres au Conseil. Ces critères permettent de mieux comprendre les qualifications requises des membres du Conseil et ce que l'on attend d'eux, et servent de guide aux candidats, aux personnes qui soumettent une candidature et à celles qui sont nommées aux postes au sein du Conseil. Veuillez visiter le site Web de l'Ordre pour consulter les critères.

Le processus d'élection

Étape 1

Consultez le site www.cmlto.com et lisez le règlement administratif, surtout l'article 19 sur l'élection des membres du Conseil. Vous pourrez ainsi vous familiariser avec les règles de base du processus d'élection. Si vous n'avez pas accès à Internet, composez le 416-861-9605 [1 800-323-9672], poste 225, pour demander un exemplaire du règlement. Veuillez laisser un message ainsi que votre nom et adresse, ou votre numéro de télécopieur.

Étape 2

Lors de votre visite au site www.cmlto.com (ou de votre appel), imprimez (ou demandez un exemplaire) du formulaire de mise en candidature pour les élections.

Étape 3

Remplissez le formulaire et retournez-le à l'OTLMO en y joignant votre biographie et une photo. Si vous avez des questions sur le contenu de la biographie ou sur le type de photo qui conviendrait aux fins des élections, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Des directives sur la rédaction de la biographie sont disponibles.

Et ensuite?

Après avoir reçu votre formulaire rempli, le personnel de l'Ordre vérifiera votre admissibilité à vous présenter aux élections. Les personnes qui ont soumis votre candidature doivent être admissibles à voter dans la circonscription où vous êtes en nomination. Les bulletins de vote, les biographies et les photos seront envoyés aux TLM admissibles à voter dans ces circonscriptions électorales. Nous encourageons les membres à voter pour le candidat qui protégerait le mieux l'intérêt du public afin qu'il représente leur circonscription auprès du Conseil. Les bulletins de vote seront envoyés par la poste le 24 août 2012. **Les membres admissibles à voter doivent retourner à l'OTLMO tous les bulletins au plus tard le 25 septembre 2012.**

Une firme de comptables agréés, et non l'OTLMO, compilera les bulletins de vote. Les candidats élus siégeront à titre de nouveaux membres du Conseil de l'Ordre à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2015, à l'exception du candidat élu de la circonscription électorale 3, dont le mandat commence immédiatement après l'élection et se terminera le 31 décembre 2014. Les nouvelles nominations au Conseil seront annoncées dans FOCUS.

Important

Les candidats doivent savoir que tous les membres du Conseil et de comités qui ne sont pas membres du Conseil doivent se conformer au Code de déontologie des membres du Conseil et de comités ainsi qu'aux dispositions sur la confidentialité énoncées dans la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. À défaut de s'y conformer, un membre pourrait se voir expulser du Conseil ou des comités.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les responsabilités d'un membre du Conseil, veuillez communiquer avec Kathie Wilkie à kwilkie@cmlto.com.

L'OTLMO répond au CCRPS au sujet de la prise en charge des conjoints

En tant que l'une de plus de vingt de professions de la santé ayant obtenu l'autoréglementation en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR), l'OTLMO interdit à ses membres d'avoir des rapports sexuels avec les patients en vertu de la Loi.

Le Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé (CCRPS), qui donne des conseils stratégiques indépendants au ministre de la Santé et des Soins de longue durée sur les questions touchant la réglementation des professions de la santé, a demandé conseil à l'OTLMO et à d'autres intervenants sur les questions touchant les dispositions relatives à la révocation obligatoire ainsi que sur la prise en charge des conjoints par les professionnels de la santé.

L'OTLMO a adopté il y a longtemps une philosophie de tolérance zéro pour les mauvais traitements infligés à des patients. Ce qui signifie qu'aucun acte de mauvais traitement d'ordre sexuel, tel que défini par la LPSR, n'est acceptable et ne doit jamais être toléré. En même temps, l'OTLMO n'impose pas d'interdiction catégorique

relativement à la prise en charge d'un conjoint ou d'une conjointe.

L'OTLMO ne pense pas qu'il soit nécessaire de modifier les dispositions de la LPSR, car celle-ci prévoit déjà un mécanisme pour le traitement des cas de mauvais traitement d'ordre sexuel et la prise en charge des conjoints qui peut accommoder les divers points de vue de toutes les professions de la santé réglementée en vertu de celle-ci.

L'OTLMO estime qu'en laissant le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) examiner et évaluer les particularités et le contexte de chaque cas, il n'est pas nécessaire d'offrir de solutions de rechange aux dispositions relatives à la révocation obligatoire. On peut préserver la philosophie de tolérance zéro relativement aux mauvais traitements d'ordre sexuel sans interdire de manière absolue la prise en charge des conjoints. Pour lire la présentation de l'OTLMO au CCRPS, rendez-vous au site www.cmlto.com

LAPHO

Adoptée en 2005, la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) vise à rendre l'Ontario accessible aux personnes handicapées d'ici 2025. Le ministère des Services sociaux et communautaires a élaboré des normes et des règlements que les entreprises et les organismes doivent suivre afin de repérer et de supprimer les obstacles à l'accessibilité et à empêcher la création de ces obstacles.

Le principal rôle des ordres de réglementation, en appui à la conformité de ses membres, consiste à servir de véhicule de transmission de l'information. Ils ne sont pas responsables d'assurer la formation de leurs membres ni de surveiller leur conformité à la LAPHO.

À compter du 1^{er} janvier 2012, tous les organismes

des secteurs privés et à but non lucratif ayant au moins un employé doivent se conformer à la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle énoncée dans la Loi. Ce qui signifie que les employeurs doivent offrir une formation à leurs employés sur les exigences de la LAPHO.

L'OTLMO veille à ce que son service à la clientèle se conforme aux exigences de la Loi.

Si vous avez des préoccupations relativement à la conformité à la LAPHO dans votre milieu de travail, parlez-en à votre employeur. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Loi, veuillez consulter le site Web du ministère des Services sociaux et communautaires à : www.mcscs.gov.on.ca/fr/mcscs/.

Nouvelles sur la réglementation des adjoints de laboratoire médical et des techniciens de laboratoire médical

L'OTLMO poursuit toujours la réglementation des adjoints de laboratoire médical et des techniciens de laboratoire médical dans l'intérêt de la sécurité du public, car, selon les commentaires des membres et des autres intervenants de l'OTLMO, ceux-ci estiment que la réglementation est dans le meilleur intérêt de la sécurité du public.

Cette année, l'OTLMO se concentrera sur la conception d'un tableau volontaire des adjoints de laboratoire médical et des techniciens de laboratoire médical. À sa réunion de novembre 2011, le Conseil a adopté les critères de ce tableau. D'autres renseignements seront disponibles tout au long de 2012.

L'OTLMO a besoin de votre aide!

Suggérez aux adjoints de laboratoire médical et aux techniciens de laboratoire médical que vous connaissez de s'inscrire sur le site Web de la réglementation des adjoints de laboratoire médical et des techniciens de laboratoire médical, à l'adresse www.cmlto-onlineservices.com/mlat afin de recevoir les mises à jour électroniques.

Pratique avancée des TLM – nous avons besoin de vous!

En 2011, l'Ordre a travaillé avec deux sites pilotes pour développer et utiliser des modèles uniformisés de directives et de délégation médicale afin d'appuyer la pratique avancée des TLM. L'OTLMO veut répertorier et appuyer d'autres sites où existent des pratiques avancées de TLM.

Comme le système de soins de santé évolue, il en est de même pour la pratique professionnelle des TLM. Sous une supervision et une délégation adéquate, le rôle d'un TLM peut s'accroître pour englober de nouvelles procédures visant à répondre aux besoins de soins

d'un patient. Quand l'expansion des connaissances, des compétences et du jugement est implantée dans l'ensemble du système de soins de santé, il est alors possible d'élargir le champ de pratique du TLM. Si cette description vous ressemble, veuillez envoyer un courriel à member_relations@cmlto.com. Votre installation pourrait recevoir le soutien de l'OTLMO pour la pratique avancée dans votre milieu de pratique professionnel.

Voyez le résultat!

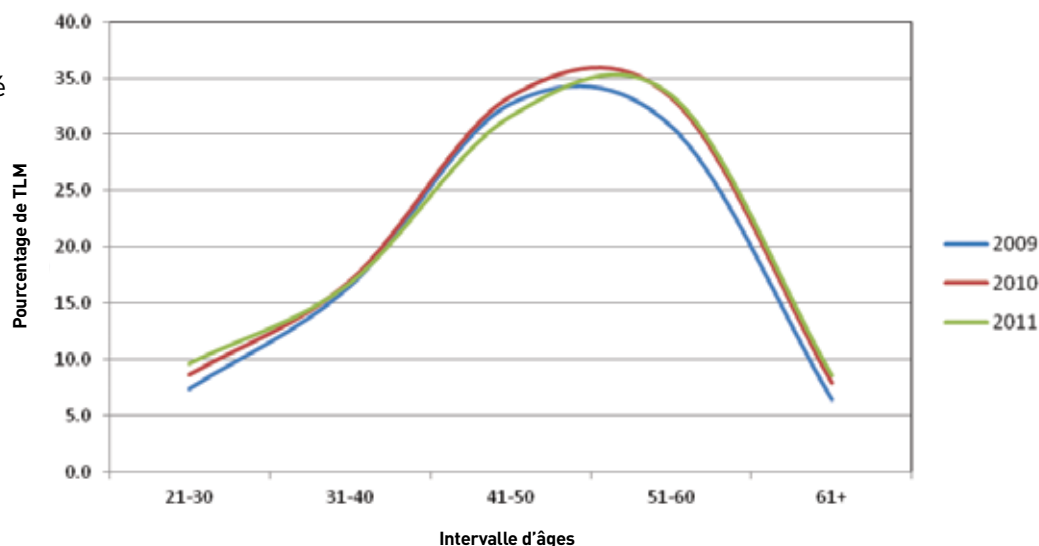
En février dernier, l'OTLMO a publié son troisième bulletin d'information annuel sur les ressources humaines de la santé pour les technologistes de laboratoire médicaux.

Dans le cadre de son mandat, et conformément à la Loi, l'Ordre recueille des renseignements démographiques et des données spécifiques sur la pratique lors des processus d'inscription et de renouvellement annuel des membres.

Ces renseignements démographiques servent à planifier les besoins futurs en ressources humaines de la santé (RHS).

Pour rédiger son bulletin, l'Ordre a analysé les données recueillies sur les membres en 2011 dans les domaines de la pratique des TLM, des lieux de travail et du statut, ainsi que la prestation de la formation aux TLM.

L'OTLMO est engagé à appuyer la planification des ressources humaines de la santé pour les TLM de l'Ontario. Vous trouverez le rapport complet en ligne à www.cmlto.com. Veuillez envoyer vos commentaires ou vos questions par courriel à member_relations@cmlto.com.



Courbe de la répartition de l'âge des TLM en exercice

Santé Canada propose le Règlement sur le sang

Santé Canada propose le *Règlement sur le sang* – pris en application de la *Loi sur les aliments et drogues* – un règlement qui renfermera des exigences relatives à la sécurité, à la qualité et à l'efficacité du sang destiné à la transfusion ou au fractionnement. Le projet de *Règlement sur le sang*, des modifications apportées à

la *Loi sur les aliments et drogues* et au *Règlement sur les aliments et drogues*, a été publié dans la partie I de la Gazette du Canada le 10 mars 2012. Ces documents pourront aussi être disponibles sur le site Web de Santé Canada à www.hc-sc.gc.ca/index-fra.php.

Communautés de pratique en action

On peut définir une communauté de pratique comme « un groupe de gens qui travaillent dans le respect des règlements de la profession, qui partagent un intérêt ou une passion pour quelque chose qu'ils font et qui, par des interactions régulières, apprennent à mieux travailler¹. »

Le désir de collaborer et de partager l'information afin d'améliorer les soins au patient reflète le mandat de protection du public de l'OTLMO. Au cours de la prochaine année, nous examinerons la création de communautés de pratique afin d'appuyer la pratique professionnelle sécuritaire et efficace des TLM et son évolution.

Dans l'encadré de gauche, la membre Donna Meekel, de l'hôpital général de Kingston, décrit son expérience d'échange du savoir et d'information au sein d'une communauté de pratique informelle composée de ses collègues TLM de l'Est de l'Ontario.

« La gestion du savoir continue d'être une composante importante du professionnalisme et de la pratique professionnelle des TLM. Afin de saisir pleinement le pouvoir de la gestion du savoir pour la technologie de laboratoire médical, il faut un engagement. Quand chacun d'entre nous est engagé envers l'application de notre savoir collectif, nous facilitons la croissance de notre profession dans l'intérêt de la protection et de la sécurité du public.

Des groupes régionaux examinent des aspects particuliers de notre pratique professionnelle, comme la qualité. Lors des discussions, les groupes partagent et génèrent des idées, y compris les éléments qui contribuent à l'initiative sur la qualité ou qui lui nuisent. Il est également utile d'établir des liens avec les collègues de la province et de discuter de nos succès et de nos défis partagés. Le savoir que nous recueillons de ces conversations peut ensuite être appliqué directement à notre propre situation, ce qui, dans bien des cas, contribue à améliorer les processus et, en fin de compte, les soins aux patients. »

Donna Meekel, TLM
technologiste principale de la qualité
Services de laboratoire
Hôpital général de Kingston

Trois composantes constituent une communauté de pratique : la communauté, le domaine et le savoir².

Communauté – *Un groupe de particuliers qui partagent et génèrent un savoir tacite et exprimé.*

Domaine – *L'optique (ou sujet particulier) du savoir qui est partagé et généré.*

Savoir – *Données, information, contexte, signification, aperçu ou sagesse qui sont partagés et générés à l'intérieur de la communauté et qui est propre au domaine.*

L'OTLMO envisage d'établir un forum qui servira de base pour une communauté de pratique où les TLM pourront partager et générer le savoir. Les TLM participant feront part de leur savoir et, ce qui est tout aussi important, de leur contexte³.

L'appartenance à une communauté de pratique a des répercussions positives sur les soins au patient, car on y échange et élabore des pratiques exemplaires, on cerne les obstacles et on en discute, et l'on peut appliquer directement à la pratique professionnelle les idées soulevées lors des discussions. Les TLM développeront leurs propres compétences qu'ils appliqueront dans leur propre contexte professionnel.

L'OTLMO communiquera d'autres renseignements aux TLM tout au long de 2012, alors qu'il s'informerait sur la création de communautés de pratique. Si vous avez des questions ou des commentaires sur ce sujet, veuillez communiquer avec John Tzountzouris, spécialiste des relations avec les membres et des politiques, à jtzountzouris@cmlto.com.

¹ C. Kilbride, L. Perry, M. Flatley, E. Turner et J. Meyer. « Developing theory and practice: Creation of a Community of Practice through Action Research produced excellence in stroke care », dans *Journal of Interprofessional Care*, vol. 25, no 2, 2011, p. 91-97.

² D. White, E. Suter, I.J. Parboosingh et E. Taylor. « Communities of practice: Creating opportunities to enhance quality of care and safe practices », dans *Healthcare Quarterly*, vol. 11, 2008, p. 80-84.

³ M. Walsh et M van Soeren. « Interprofessional learning and virtual communities: An opportunity for the future », dans *Journal of Interprofessional Care*, vol. 26, 2012, p. 43-48.

Membres du Conseil de l'OTLMO pour 2012

Denise Evanovitch, Présidente, Professionnel

Jan Maxwell, Vice-Présidente, Professionnel, Public • Mansura Begum, Vice-Présidente, Public

Ayo Adediji, Public

Bill Kocmarek, Professionnel

Karen Persad, Professionnel

Mohini Basran, Public

Eva Lloyd, Public

Anna Robinson, Professionnel

Paula Curti, Professionnel

Joseph Merhi, Public

Robin Thompson-McAvoy, Academic

Susie Davies, Professionnel

Meerna Nsouli, Professionnel

Robert Warren, Public

Samantha Kimball, Professionnel

Jim O'Leary, Professionnel

Membres de Comité non-membre du Conseil

Masi Basiri

Darlene Collett

Viola Freeman

Kelly McPherson

John Tarbush

Rhonda Borchardt

Sandra Dimou

David Hancock

Helen Meaney

Tony Wong

George Broukhanski

Shauna Dowsley

Rosanne Janicki

Elizabeth Mercuri

Mamin Xu

Debra Browning

Shaker Farhat

Christine MacKay

Geeta Seocharan

Étude sur la collaboration interprofessionnelle

Vous êtes cordialement invité à participer à un sondage qui se penche sur les récentes modifications réglementaires liées à la collaboration interprofessionnelle entre les ordres de réglementation et leurs membres. Des chercheurs de l'Université Western Ontario ainsi que du Réseau ontarien de recherche sur les ressources humaines en santé (RORRHS) mènent la recherche. L'OTLMO participe à cette étude.

Le sondage en ligne ne prendra pas plus de 15 minutes. Nous ne prévoyons aucun risque connu pour les membres qui participent à cette recherche. Les données obtenues du sondage seront cryptées de manière à en assurer la confidentialité et les données qui seront utilisées (dans les publications ou les présentations qui seront fournies au ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario) seront présentées dans un format agrégé afin d'éliminer la possibilité d'identifier les participants au sondage. L'équipe de chercheurs enverra un résumé des résultats de l'étude à l'OTLMO.

Si vous avez des questions sur l'étude, veuillez communiquer avec :

Sandra Regan, IA, PhD • professeure adjointe, École de sciences infirmières • Université Western Ontario
London, Ontario • 519-661-2111, poste 86574 • courriel : sregan4@uwo.ca

Pour lire la lettre d'information et pour participer à la recherche, veuillez consulter le lien suivant :

Sondage en anglais : <http://snapsurvey.uottawa.ca/snaponline/surveylogin.asp?k=132278081476>

Sondage en français : <http://snapsurvey.uottawa.ca/snaponline/surveylogin.asp?k=132278083770>

Lignes directrices de l'OTLMO

En tant qu'une des professions de la santé réglementées, les TLM sont régis par la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR) et sont tenus responsables des normes de pratique et de leur conduite.

On s'attend à ce que les TMO comprennent les exigences professionnelles, juridiques et éthiques qui régissent leur pratique et s'y conforment. Pour réagir au changement du savoir, des technologies et de la science de la profession, le Comité d'assurance de qualité du Conseil de l'OTLMO examine et révisé régulièrement les Lignes directrices.

Les lignes directrices sur la délégation destinées aux technologistes de laboratoire médical ont été mises à jour afin de permettre aux TLM de mieux comprendre les principes de la délégation et leurs responsabilités en tant que délégrant ou délégataire, afin de protéger le droit du public à obtenir des soins de santé sécuritaires et de haute qualité.

Le Comité d'assurance de qualité cherche des TLM pouvant lui faire part de leurs commentaires sur l'examen en cours des lignes directrices sur la prise de décision éthique. Si vous voulez participer à l'examen, veuillez communiquer avec Perry Oswald, responsable de l'équipe sur la pratique de qualité, aux numéros 416-861-9605 ou 800-323-9672, poste 235, ou à l'adresse poswald@cmlto.com,

Vous pouvez télécharger les lignes directrices de l'OTLMO à www.cmlto.com.



LABCON2012

CSMLS's National Conference of Medical Laboratory Science
Congrès national de science de laboratoire médical de la SCSLM

June 2 - 4, 2012

Gatineau, Quebec

*Steps away from our nation's capital
at the Hilton Lac-Leamy*

**Take part in our scientific program with
over 50 sessions presented by subject
matter experts, including:**

Laboratory Health and Safety: The People Part | Unique Laboratories – Umbilical Cord Blood
Banking | The Laboratory's Role in Personalized Cancer Treatment |
Anticoagulation through the Ages

Saturday Keynote: Increasing Your Effectiveness in a Multicultural
Workplace – Lionel LaRoche

Closing Keynote: A Glimpse into the Future of Healthcare – Dr. Diponkar Banerjee

www.csmls.org/labcon2012

Ordre des technologistes de laboratoire
médical de l'Ontario

36, RUE TORONTO, BUREAU 950

TORONTO (ONTARIO) M5C 2C5

Tél. : 416-861-9605; 1-800-323-9672 Téléc. : 416-861-0934

www.cmlto.com

mail@cmlto.com

© 2012 PAR L'ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO.
TOUS DROITS RÉSERVÉS.

FOCUS IS ALSO AVAILABLE IN ENGLISH.
NUMÉRO DE CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS 40069391